

Stage et contrat à durée indéterminée

Par **DeJure**, le **01/04/2016** à **18:11**

Bonsoir à tous, j'entends souvent dire qu'après six (06) mois de stage au sein d'une entreprise, le stagiaire qui continue d'effectuer le travail à lui confié par l'employeur se trouve directement engagé dans les liens d'un contrat de travail à durée indéterminée. Le problème est que je ne connais aucune disposition légale ou jurisprudentielle y relative. J'aimerais savoir si cela est vrai et si oui je vous saurais gré de bien vouloir m'aider avec quelques références légales ou des décisions judiciaires. D'avance merci!

Par **Camille**, le **01/04/2016** à **19:36**

Bonjour,
Moi, à titre perso, jamais entendu parler de ça.

Par **DeJure**, le **02/04/2016** à **12:32**

Ok.merci!